

ENQUÊTE INÉDITE

Contrats de relance et de transition écologique

Une démarche engagée par les intercommunalités
mais qui soulève encore des interrogations



Mai 2021



ENQUÊTE INÉDITE

Contrats de relance et de transition écologique

Une démarche engagée par les intercommunalités qui soulève encore des interrogations

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), introduits par la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, sont les nouveaux contrats liant l'État notamment aux communes et aux intercommunalités. Ayant pour vocation d'offrir une visibilité financière pluriannuelle et de mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques sur le long terme, ils sont dans un premier temps considérés comme les outils de territorialisation de la relance suite à la crise sanitaire. Les intercommunalités, désignées par la circulaire comme actrices au premier plan de la démarche, ont normalement jusqu'au 30 juin 2021 pour signer une première version de ce contrat évolutif.

À trois mois de l'échéance, l'AMF a lancé une enquête auprès des 1 253 intercommunalités afin de connaître l'état d'avancement des CRTE. Les intercommunalités intégrées dans des périmètres de CRTE plus larges ont pu relayer le questionnaire aux responsables de PÉTR, pôles métropolitains, pays ou encore SCOT.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête, menée du 22 mars au 30 avril 2021, a fait l'objet de 125 réponses de la part d'intercommunalités porteuses d'un CRTE (EPCI à fiscalité propre, pays, pôles métropolitains, syndicats, PÉTR) soit un taux de retour satisfaisant de 15 %. Cet échantillon représente 15 % des CRTE en cours d'élaboration et suit la répartition nationale.

Le questionnaire se composait de trente-trois questions réparties en six volets thématiques : le périmètre, l'engagement dans le CRTE, la relance, l'organisation de la contractualisation, le projet de territoire et les capacités financières.

Les questions ont été définies en mars au vu des connaissances et des informations disponibles à ce moment. Il est nécessaire de replacer l'analyse des réponses dans ce contexte, de nouvelles informations ayant été publiées ou précisées depuis.

Afin de tenir compte de l'hétérogénéité des situations, non encore stabilisées au moment de la diffusion du questionnaire, plusieurs réponses étaient facultatives. Il en est tenu compte dans l'analyse des résultats ci-après. Ainsi, les différents éléments développés n'ont pas vocation à être généralisés mais permettent d'ores et déjà de tracer quelques enseignements.

SOMMAIRE

Synthèse de l'enquête	3	4. France relance : les intercommunalités engagées dans la démarche	8
Présentation de l'échantillon	4 - 5	5. Relations avec les communes : une volonté claire des intercommunalités de les associer au projet	8
Les principaux résultats détaillés :	6 - 12	6. Préparation et contenu du CRTE : les régions restent encore en retrait	9
1. Définition du périmètre : la grande majorité des intercommunalités concertée	6	7. Des ressources en ingénierie inégalement réparties et le besoin d'un accompagnement de l'État plus important pour les petits territoires	10
2. Des projets de territoire en cours d'élaboration avec la crainte de ne pas tenir l'échéance du 30 juin 2021	6	8. Des inquiétudes sur la capacité à mobiliser les ressources financières nécessaires	10
3. De bonnes relations avec les services de l'État mais qui méritent d'être développées pour certaines intercommunalités	6	9. Le calendrier : les intercommunalités expriment une préférence pour une signature à l'automne voire en fin d'année	11

Synthèse de l'enquête

- La question de la définition du périmètre n'a pas fait l'objet, pour la majorité des répondants, de difficultés avec les services de l'État : 80 % affirment qu'il y a eu concertation.
- Le projet de territoire, socle du contrat, est en cours d'élaboration ou de réactualisation sachant qu'un peu plus de la moitié de l'échantillon (52 %) en avait déjà élaboré un à l'échelle du périmètre de CRTE.
- Parallèlement, les territoires sont engagés dans la réalisation du bilan territorial. Si la majorité des structures répondantes s'estiment en capacité de le réaliser, on notera tout de même que l'État reste en retrait dans leur élaboration.
- Les problématiques d'ingénierie transparaissent pour les territoires les moins peuplés, notamment les communautés de communes de moins de 30000 habitants.
- Un peu plus du tiers des structures répondantes ont profité des contrats ad hoc au titre de France relance. Ces contrats, qui ont vocation à être intégrés aux CRTE, concernent principalement la rénovation énergétique, le logement, les projets structurants, les mobilités, la requalification des friches et la transition numérique.
- Les contrats et programmes nationaux préexistants devraient être intégrés aux CRTE, ce que 57 % de l'échantillon auraient d'ores et déjà anticipé.
- Par ailleurs, les axes de contractualisation sont prioritaires ou en cours de priorisation pour 70 % des territoires interrogés, comme par exemple "accompagner les transitions", "développer les mobilités", "renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire" ou encore "la cohésion et les solidarités territoriales".
- Il faut noter que la plupart des structures répondantes (80 %) ont développé ou sont en train de mettre en place des outils de concertation ou d'association avec les communes (conseil des maires, informations à destination des maires et de leurs services, plateforme de recensement des projets communaux, etc.), afin d'assurer à celles-ci la place qu'elles méritent dans le dispositif CRTE. Les deux tiers de l'échantillon affirment que des projets communaux seront portés au sein de leur CRTE et près de la moitié (47 %) envisage même un volet communal.
- Plus de la moitié des répondants préféreraient une prolongation du calendrier à l'automne, voire à la fin de l'année. Ils soulignent notamment que les contraintes imposées par la date du 30 juin ne leur permettent pas, à ce stade, d'associer la société civile et les autres partenaires alors même qu'ils affichent cette intention.
- Les CRTE s'inscrivent dans un contexte financier fragile pour les territoires. La majorité des structures répondantes considèrent ses capacités financières partielles, voire insuffisantes pour participer à la relance.

Présentation de l'échantillon

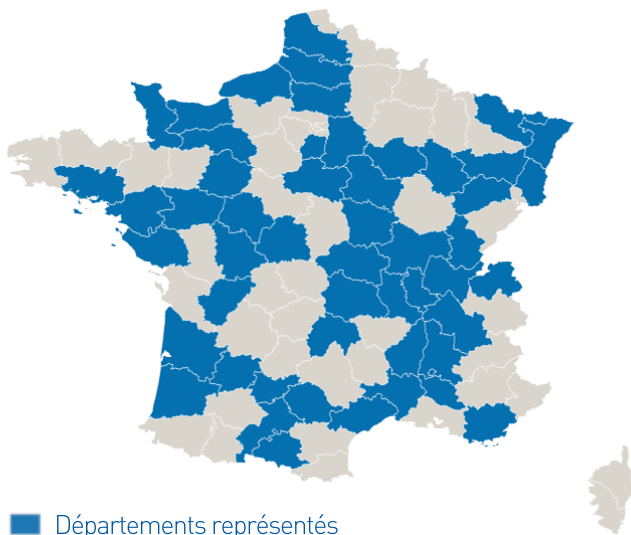
Issus de la circulaire du Premier ministre en date du 20 novembre 2020, les CRTE sont présentés comme une nouvelle génération de contrats territoriaux que l'État propose aux collectivités communales et intercommunales, visant à accompagner leurs projets sur la durée du mandat. Ils ont pour objectif de mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques avec les enjeux de la transition écologique, notamment dans un contexte de relance de l'économie.

L'AMF a souhaité, par cette enquête à destination des 1 253 communautés et métropoles, connaître l'état d'avancement des CRTE à deux mois de l'échéance du 30 juin 2021. Les intercommunalités intégrées dans des périmètres de CRTE plus larges ont pu relayer le questionnaire aux responsables de PETR, pôles métropolitains, pays ou encore SCOT.

Les résultats se fondent sur les réponses de 125 territoires reçues entre le 22 mars et le 30 avril 2021. Leur analyse permet de tirer une première représentation des réalités de terrain.

Une grande partie des réponses a été formulée par les services des intercommunalités ou des groupements (108 réponses sur 125). Des élus en responsabilité au sein de l'intercommunalité ont également pu répondre directement (17 réponses sur 125).

DÉPARTEMENTS REPRÉSENTÉS PAR L'ENQUÊTE



Parmi les 125 territoires, les réponses doivent être distinguées selon trois situations :

- 99 EPCI à fiscalité propre (FP) dont le territoire coïncide avec le périmètre du CRTE (soit 71 communautés de communes, 27 communautés d'agglomération et 1 métropole) ;
- 12 groupements d'EPCI à FP dont le périmètre correspond à celui du CRTE (soit 6 PETR, 2 syndicats de SCOT, 2 pays et 2 pôles métropolitains) ;
- 14 EPCI à FP intégrés au sein d'un périmètre de CRTE plus large correspondant à 6 PETR, 2 pays, 2 syndicats et un arrondissement préfectoral.

La répartition des répondants à l'enquête, entre EPCI à FP et groupements d'intercommunalités, est comparable à celle observée à l'échelle nationale entre les différents périmètres de CRTE, soit une partition équivalant à 79 % d'EPCI à FP et 21 % de groupement (contre 75 % / 25 % à l'échelle nationale).

Les 125 territoires ayant répondu représentent 15 % des CRTE en cours d'élaboration.

Ils couvrent 200 EPCI à FP (16 %) et quelques 5 501 communes (16 %) répartis dans 54 départements du territoire métropolitain (cf. carte ci-contre).

On soulignera la forte participation des intercommunalités situées en Gironde, dans le Pas-de-Calais et dans la Somme avec plus de 10 structures répondantes dans chacun de ces départements. Aussi, on compte 14 départements dans lesquels plus de 5 structures ont répondu, notamment l'Ain, les Haute-Alpes, l'Ardèche, la Côte-d'Or, le Maine-et-Loire, la Nièvre, le Bas-Rhin, la Haute-Saône, la Seine-et-Marne, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, le Var, la Vendée.

Aucune intercommunalité d'Outre-Mer n'a participé.

Même s'il existe une grande hétérogénéité parmi les 99 EPCI à FP répondants, on observe néanmoins qu'il s'agit principalement de communautés de communes de taille significative en termes de population regroupée.

Cette répartition ne correspond que partiellement à la répartition nationale des EPCI à fiscalité propre d'un point de vue démographique.

On notera une sous-représentation des communautés de communes de moins de 15 000 habitants, ce qui s'explique certainement par le rattachement d'un certain nombre d'entre elles à un CRTE plus large que leur seul territoire.

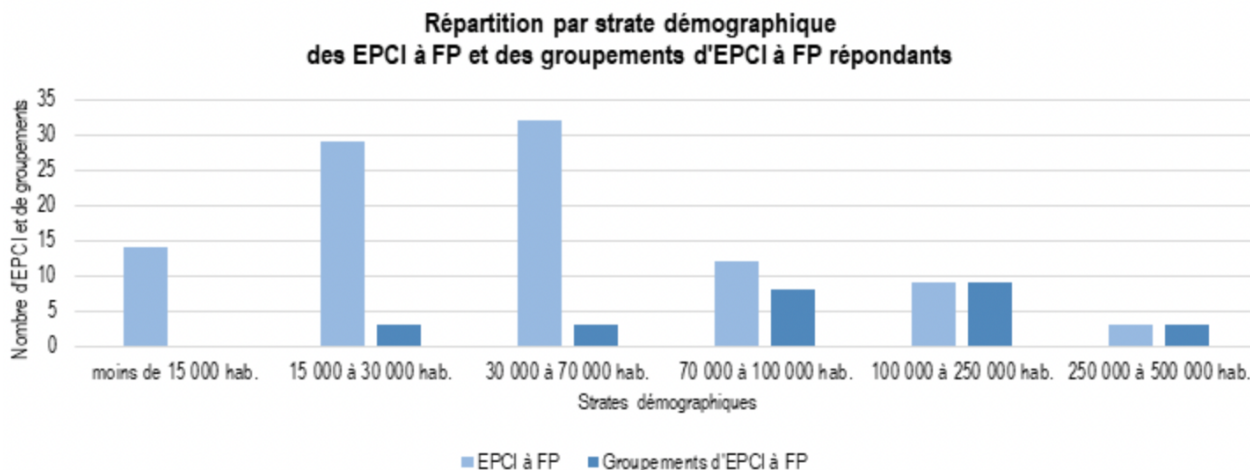
On soulignera, à l'inverse, une surreprésentation de la strate des EPCI à FP dont la population comprend entre 30 000 à 100 000 habitants (44 % dont 32 % entre 30 000 et 70 000 habitants) ce qui corrobore le choix d'arrêter des périmètres de CRTE à une échelle intercommunale significative.

On observe, par ailleurs, que près de la moitié des EPCI à FP répondants regroupent moins de 20 communes (47 % d'entre eux). La moyenne du nombre de communes regroupées se situe à 26,6 communes ; la médiane à 20 communes.

En ce qui concerne les 26 groupements d'EPCI - soit 12 groupements répondant directement et 14 groupements dont une intercommunalité membre a répondu - représentés par l'échantillon, ils couvrent logiquement des territoires plus vastes : 12 d'entre eux regroupent plus de 100 000 habitants. Ils sont organisés selon des modalités diverses : PETR, pays, syndicats, pôles métropolitains, etc. Il peut s'agir également d'arrondissements préfectoraux.

On observe en conséquence un nombre bien plus important de communes regroupées pouvant aller jusqu'à plus de 450. Les groupements rassemblent en moyenne 110 communes. La médiane se situe à 93 communes.

LA RÉPARTITION DE L'ÉCHANTILLON PAR STRATE DÉMOGRAPHIQUE SELON LE STATUT DU RÉPONDANT



1. Définition du périmètre : la grande majorité des intercommunalités concertée

80 % des répondants affirment avoir été concertés pour la définition du périmètre, quel qu'en soit l'échelle.

Du côté des EPCI à FP porteurs d'un projet de CRTE, 81 % affirment avoir été associés à la concertation sur le périmètre. 18 répondants soulignent néanmoins un manque de concertation.

Tous les groupements d'EPCI ayant répondu directement au questionnaire affirment avoir été associés à la définition du périmètre de CRTE.

Il faut tout de même noter que trois EPCI à FP intégrés au sein d'un périmètre supra-intercommunal soulignent un manque, voire une absence totale de concertation. Certains affichent également une incompréhension devant l'échelle retenue. Ces choix ont pu être fait afin d'aligner le périmètre de contractualisation sur celui retenu par la région.

Généralement, la région s'est tenue en retrait de la définition du périmètre (100 sur 125), mais elle a pu parfois influencer indirectement sa délimitation, notamment lorsqu'elle avait décliné territorialement un plan d'aides et de soutien économique.

2. Des projets de territoire en cours d'élaboration avec la crainte de ne pas tenir l'échéance du 30 juin 2021

La circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, ainsi que les différents documents produits par l'ANCT, insistent sur la nécessité de construire un projet de territoire. Il devrait servir de socle au CRTE.

52 % des répondants avaient déjà un projet de territoire arrêté à l'échelle du périmètre.

En détail, on constate que 50 % des EPCI à FP répondants ont un projet de territoire ce qui signifie, à l'inverse, que près de la moitié des EPCI à FP répondants et porteurs d'un CRTE n'ont pas encore finalisé de projet au 30 avril 2021.

Parmi les groupements d'EPCI à FP ayant répondu directement à l'enquête, 10 sur 12 disposent d'ores et déjà d'un projet de territoire (83 %).

De nombreux répondants font part de projets de territoire en cours d'élaboration ou de réactualisation en parallèle de la rédaction des CRTE.

"Le CRTE sera calé sur le projet de territoire en cours de création avec les élus (...). Les dates des COPIL ont été prises sur les dates déjà programmées des réunions de travail du projet de territoire, l'un et l'autre devant être validés en juin 2021."

"Le projet de territoire est en cours d'élaboration. (...) {cette élaboration} se fera en parallèle du CRTE notamment pour la partie diagnostic territorial."

Globalement, la démarche semble bien accueillie par les élus intercommunaux et leurs services, même si des bémols sont à noter notamment en termes méthodologiques.

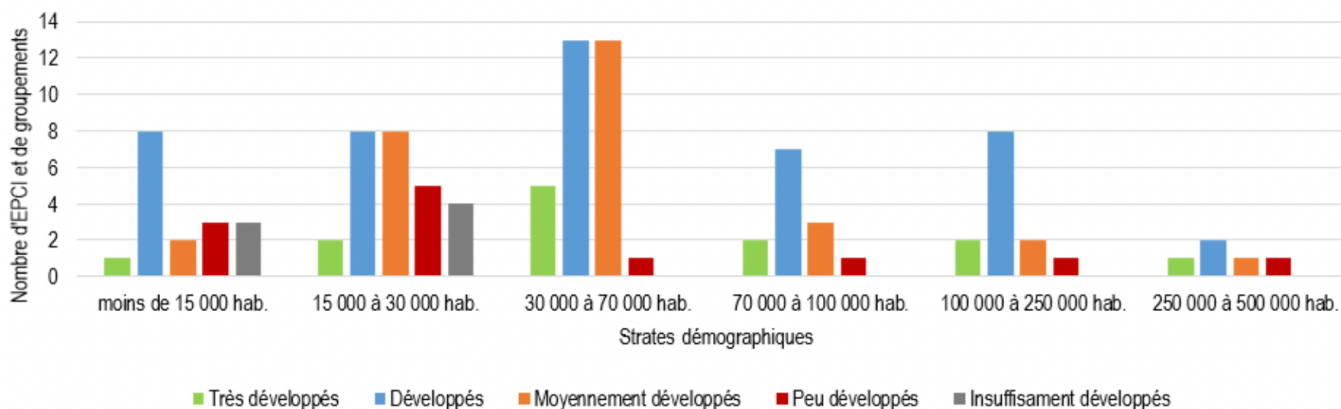
"La démarche va dans le sens de la prise en compte des spécificités territoriales et permet de conforter la stratégie, la cohérence des projets portés par les différentes collectivités du territoire et de renforcer les solidarités. En revanche, le délai est très contraint, d'autant que l'État tarde à nous préciser ses attendus."

3. De bonnes relations avec les services de l'État mais qui méritent d'être développées pour certaines intercommunalités

De façon générale, les deux tiers des répondants estiment que leurs relations avec les services de l'État sont relativement développées.

Évaluation des rapports avec les services déconcentrés de l'État par strate démographique

Taux de réponse : 89,6 %



En ce qui concerne les EPCI à FP porteurs d'un CRTE, ils sont clairement partagés quant à l'appréciation qu'ils portent sur leurs relations avec les services de l'État : 50 % estiment que leurs échanges sont développés, voire très développés alors que l'autre moitié considère qu'ils restent relativement partiels, voire insuffisants (cf. tableau ci-contre). En ce qui concerne les groupements ou les intercommunalités membres de groupements [24], plus de la moitié des répondants estiment leurs relations avec les services déconcentrés de l'État étendues, voire très développées.

Population regroupée (hab.)	Très développées	Développées	Moyennement développées	Peu développées	Insuffisamment développées
moins de 15 000	1	7	2	2	1
15 000 à 30 000	2	7	8	5	3
30 000 à 70 000	4	10	13	1	0
70 000 à 100 000	2	5	3	1	0
100 000 à 250 000	2	3	2	1	0
250 000 à 500 000	0	1	1	1	0
Total des réponses	11	33	29	11	4
%	12,5	37,5	32,9	12,5	4,5

Population regroupée (hab.)	Très développées	Développées	Moyennement développées	Peu développées	Insuffisamment développées
moins de 15 000	0	1	1	1	2
15 000 à 30 000	0	1	1	0	1
30 000 à 70 000	1	3	0	0	0
70 000 à 100 000	0	2	2	0	0
100 000 à 250 000	0	5	1	0	0
250 000 à 500 000	1	0	1	0	0
Total des réponses	2	12	6	1	3

4. France relance : les intercommunalités engagées dans la démarche

S'agissant de la mise en œuvre du plan France relance, les bonnes relations avec les services déconcentrés se confirment dans la mesure où plus de 80 % des 110 répondants à la question, tous statuts confondus, soulignent être en contact régulier avec le préfet ou le sous-préfet à la relance.

On note également un important effort de communication et d'information de la part des services de l'État en direction des intercommunalités : 98 % des EPCI à FP et 92 % des groupements répondants signalent être informés des mesures du plan France relance. Cela a notamment reposé sur l'action des préfets et, dans une moindre mesure, des sous-préfets à la relance.

63 % des EPCI à FP répondants sont associés aux comités de suivi départementaux de France relance.

Un peu plus du tiers des structures répondantes ont profité des contrats ad hoc au titre de France relance (45/110) pour lancer des projets, soit 39 EPCI à FP et 6 groupements d'EPCI.

Ces contrats ont vocation à être intégrés aux CRTE.

Il faut noter qu'il n'y a pas de corrélation entre l'existence d'un projet de territoire d'ores et déjà arrêté et la conclusion d'un contrat ad hoc au titre de France relance : 27 des 110 structures répondantes à la question (24,5 %) ayant un projet de territoire ont signé un contrat ad hoc alors que 34 d'entre elles (31 %) n'en ont pas conclu.

Par ailleurs, un peu plus des deux tiers des répondants (68/104) se sont vu proposer une aide par le préfet, soit 55 EPCI à FP et 13 groupements.

LES PRINCIPALES THÉMATIQUES RELEVÉES DANS LES CONTRATS AD HOC



Rénovation énergétique et logement



Projets structurants et mobilités



Requalification des friches



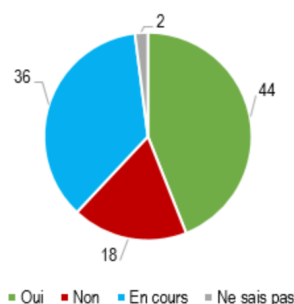
Transition numérique

Certains citent aussi la cohésion sociale, l'eau ou encore l'alimentation.

5. Relations avec les communes : une volonté claire des intercommunalités de les associer au projet

Avez-vous développé de nouveaux outils de concertation ou d'association avec les communes ?

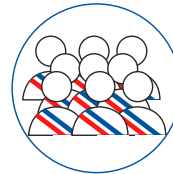
Taux de réponse : 80 %



Afin d'assurer aux communes la place qu'elles méritent dans le dispositif CRTE, 80 % des structures répondantes (100/125) ont développé ou sont en train de mettre en place des outils de concertation ou d'association. C'est le cas de 65 EPCI à FP et 15 groupements d'intercommunalités.

80 % des répondants sont dotés d'outils de concertation ou d'association avec les communes.

LES OUTILS DE CONCERTATION OU D'ASSOCIATION LES PLUS MOBILISÉS



Le conseil des maires : 57 répondants sur les 100 indiquent l'avoir mobilisé ou vouloir le mobiliser (57 %).

"La conférence des maires était en place déjà sous le mandat précédent et est donc par essence le bon outil pour travailler sur le CRTE."

"Le pacte de gouvernance intègre la gestion des questions stratégiques au sein de la conférence des maires."



La diffusion d'informations à destination des maires et de leurs services, pour 37 répondants sur les 100, notamment via des réunions organisées avec les DGS et les secrétaires de mairie.

"Nous avons informé les communes du dispositif CRTE et proposé aux communes qu'elles nous transmettent la liste de leurs projets du mandat, pour l'intégration au CRTE autant que possible."



Une plateforme de recensement des projets communaux mise ou à mettre en place pour 23 répondants sur les 100.

"Dans le cadre du projet de territoire, mise en place d'une plateforme dématérialisée pour recenser les actions des élus, des socio-professionnels et des habitants."

"Le recensement de projets à travers des rencontres individuelles dans chaque commune."

Par ailleurs, les deux tiers de l'échantillon (52 EPCI à FP et 15 groupements) soulignent que des projets communaux seront portés au sein de leur CRTE et près de la moitié des 100 répondants à la question (47 %) envisagent même un volet communal au sein du futur contrat.

6 . Préparation et contenu du CRTE : les régions restent encore en retrait

Au 30 avril, la quasi-totalité des répondants n'avaient pas encore signé de protocole d'engagement.

Ce document détaille les contrats préexistants et définit la méthode d'élaboration du CRTE ainsi que ses grands axes.

On notera que 8 territoires ont néanmoins déjà signé un tel contrat (7 EPCI à FP et 1 groupement).

90 % des répondants n'avaient pas signé de protocole d'engagement au 30 avril 2021.

En ce qui concerne les contrats préexistants, leur intégration aux CRTE serait pour une bonne majorité en cours de discussion (56/98).

Les structures répondantes qui ont indiqué les contrats ou programmes préexistants ou en cours sur leur territoire (53) pointent notamment les contrats de ruralité (31/53) et les contrats de ville (19/53) ainsi que les programmes Petite ville de demain (41/53) et Territoires d'industrie (23/53).

LES CONTRATS ET PROGRAMMES PRINCIPALEMENT SUJETS À INTÉGRATION



Contrat de ruralité



Contrat de ville



Territoires d'industrie



Petites villes de demain

À ce stade, 43 % de l'échantillon global indique que les orientations des CPER n'influencent pas les projets des territoires, même s'il faut noter qu'un peu plus d'un tiers (35 %) ne se prononcent pas. Au contraire, 21 % de l'échantillon indique que les CPER tiendront une vraie place dans les projets de territoire.

Le calendrier retenu pour l'élaboration des CRTE explique certainement que les deux tiers des répondants indiquent, au 30 avril, ne pas associer encore les habitants à la construction du projet de territoire.

La situation est plus partagée en ce qui concerne la participation des acteurs associatifs ou des entreprises, la moitié de l'échantillon envisageant une association de ces partenaires à la démarche.

"Localement, les services de l'État ne semblent pas avoir intégré les contraintes de l'intercommunalité en matière de délai pour la concrétisation du Projet de territoire - CRTE qui nécessite l'association des élus et de la société civile. D'où une incompréhension sur la date contrainte du 30 juin 2021."

"La difficulté sera de mettre en place avant juin les participations citoyennes pour faire remonter les besoins. Mais les besoins des communes sont pris en compte ainsi que ceux de la communauté."

LES RÉGIONS DANS LES CRTE

Les résultats de l'enquête couvrent l'ensemble des régions métropolitaines, exception faite de la Corse. La région Auvergne Rhône-Alpes est particulièrement représentée (29 répondants sur 125) suivie par la région des Pays de la Loire (18 répondants sur 125).

Au 30 avril, et selon les réponses à la question "Votre région envisage-t-elle d'intégrer la démarche CRTE ?" : la décision n'est pas arrêtée, ce qui apparaît logique au vu des échéances électorales et du renouvellement des conseils régionaux en juin. Néanmoins, certaines régions à l'image de la Bourgogne-Franche-Comté ou de l'Occitanie semblent déjà très engagées.

7. Des ressources en ingénierie inégalement réparties et le besoin d'un accompagnement de l'État plus important pour les plus petits territoires

Préalablement à la définition du projet de territoire, un bilan territorial doit être réalisé : 65 répondants affirment être en possession des données relatives à celui-ci, notamment grâce au SCoT ou au PLUi.

80 % des 95 répondants à la question affirment être en possession des données relatives au bilan territorial.

Si les structures répondantes s'estiment en majorité en capacité de réaliser les diagnostics nécessaires au bilan territorial (64/95), on notera tout de même que l'État est relativement absent pour plus de la moitié des répondants (53/92) et n'accompagne pas l'ensemble des territoires dans ces diagnostics.

Évaluation des ressources en ingénierie par les répondants Taux de réponse : 75,2 %										
Population regroupée (hab.)	Très satisfaisantes		Satisfaisantes		Moyennement satisfaisantes		Peu satisfaisantes		Insuffisamment satisfaisantes	
	EPCI	Grpt	EPCI	Grpt	EPCI	Grpt	EPCI	Grpt	EPCI	Grpt
moins de 15 000	0	1	6	0	4	2	2	1	1	0
15 000 à 30 000	0	0	4	0	12	1	2	0	4	1
30 000 à 70 000	0	1	9	0	5	2	4	0	4	0
plus de 70 000	1	4	14	2	3	4	1	0	0	0
Total des réponses	1	6	33	2	24	9	9	1	9	1
%	1,05	6,3	34,7	2,1	25,3	9,5	9,5	1,05	9,5	1,05

Les problématiques d'ingénierie transparaissent pour les plus petits territoires, notamment pour ceux regroupant moins de 30 000 habitants.

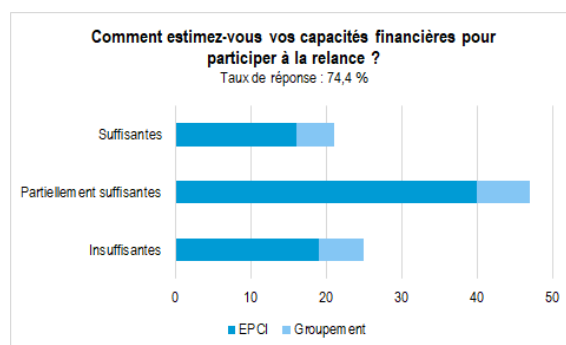
L'estimation du niveau de ressources s'améliore pour les EPCI à FP et groupements de taille intermédiaire et de plus grande taille. Par exemple, sur les 33 répondants ayant estimé leurs ressources moyennement suffisantes, 19 d'entre eux représentent des EPCI à FP de moins de 30 000 habitants. Le seul EPCI à FP ayant estimé ses ressources très satisfaisantes a plus de 70 000 habitants.

Au vu de l'enjeu de la construction du projet de territoire, impliquant de nombreux partenaires et l'ensemble de la société civile, la question de l'accompagnement des CRTE en ingénierie est essentielle et se pose pour la majorité des territoires répondants.

8. Des inquiétudes sur la capacité à mobiliser les ressources financières nécessaires

La situation financière des structures répondantes semble fragile : la très grande majorité (72/93) affirme avoir des capacités financières partielles (47), voire insuffisantes (25) pour participer à la relance de l'économie.

77 % des répondants affirment avoir des capacités financières partielles voire insuffisantes.



Cela traduit le besoin d'un accompagnement réel de l'État. Cette frilosité peut s'expliquer par une absence de visibilité sur leurs ressources mais aussi par l'augmentation des dépenses nouvelles liées à la crise.

9 . La calendrier : les intercommunalités expriment une préférence pour une signature à l'automne, voire en fin d'année

L'incertitude plane quant à la signature des CRTE au 30 juin prochain. La majorité des répondants (49/93) ne sait pas si elle sera en capacité de signer en temps voulu. On notera qu'une trentaine de territoires (25 EPCI à FP quelle que soit leur taille et 5 groupements) affirment être en capacité de tenir le calendrier.

52 % des 93 répondants à la question ne savent pas si ils seront en capacité de signer au 30 juin 2021.

Cependant, la majorité de l'échantillon préférerait une prolongation du calendrier à l'automne (40/68), voire à la fin de l'année pour 28 d'entre eux.

54 % des répondants affirment préférer une prolongation du calendrier.

Les axes de contractualisation sont priorisés ou en cours de priorisation dans la majorité des territoires (66/94).

Il s'agit notamment d'accompagner les différents types de transition (démographique, écologique, numérique, énergétique et économique), de développer les mobilités, de renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire ou encore la cohésion et les solidarités territoriales.

ENQUÊTE INÉDITE

MAI 2021

Contrats de relance et de transition écologique Une démarche engagée par les intercommunalités mais qui soulève encore des interrogations

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) sont les nouveaux contrats liant l'État notamment aux communes et aux intercommunalités. Ayant pour vocation d'offrir une visibilité financière pluriannuelle et de mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques sur le long terme, ils sont dans un premier temps considérés comme les outils de territorialisation de la relance suite à la crise sanitaire. Les intercommunalités, désignées par la circulaire comme actrices au premier plan de la démarche, ont normalement jusqu'au 30 juin 2021 pour signer une première version de ce contrat évolutif.

À un mois de l'échéance, l'AMF publie une enquête inédite lancée auprès des 1 253 intercommunalités afin de connaître l'état d'avancement des CRTE. L'enquête, menée du 22 mars au 30 avril 2021, a fait l'objet de 125 réponses de la part d'intercommunalités porteuses d'un CRTE (EPCI à fiscalité propre, pays, pôles métropolitains, syndicats, PETR) soit un taux de retour satisfaisant de 15 %. Cet échantillon représente 15 % des CRTE en cours d'élaboration et suit la répartition nationale.

Crédits : Adobe Stock 82173948/64052059/190089792/183500705/80760007/133643348/217454099/256658263, Fotolia 10206515_S



Reconnue d'utilité publique par décret du 20 juin 1933

41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07

Tél. : 01 44 18 14 14 Fax : 01 44 18 14 15

www.amf.asso.fr

 @l_amf